

STOP AUX INTERPRÉTATIONS DU RGPS 541

Comme évoqué dans notre communication du 28 janvier, la CGSP/ACOD a rencontré la direction du personnel roulant le 26 février, en présence de HR-Rail. Lors de cette réunion, nous avons rappelé les différents problèmes liés à l'application du RGPS 541 (règlement concernant les prestations et repos) et à son interprétation.

Toutes les notes et Vademecum n'ont aucune valeur réglementaire. Seul le RGPS 541 constitue la base du Règlement Général des Prestations et Repos. Nous avons souligné les points de rupture sur le terrain concernant les différentes interprétations du RGPS 541 :

1. Suppression des notes (Philipps, Robette, Vademecum...)
 2. Respect des intervalles entre deux prestations et des taquets pour les RH (20h la veille et 6h le lendemain de la prestation) et CH (23h la veille et 5h le lendemain) (art. 74 et 90 du RGPS 541), **avec l'octroi de l'alternement si l'intervalle n'est pas respecté, et non sa suppression.**
 3. Respect de l'intervalle entre une prestation et une formation permanente. Le bureau de principe de HR-Rail a limité cet intervalle à 11h au lieu de 14h sur la base de la loi sur le travail. Nous n'avons jamais négocié cela avec la direction.
 4. Respect immédiat du chapitre VI, articles 96 et 71 bis : « Les prestations du personnel roulant doivent débuter et se terminer à l'heure prévue par le roulement ».
- Un BNX ne peut pas modifier une prestation sans l'accord de l'agent.



L'adaptation récente du RGPS 541 n'a rien à voir avec les notes interprétatives et le Vademecum, qui existent depuis des années, voire des décennies. La direction ne pense qu'aux économies et ne prend pas en compte le bien-être du personnel. Nous avons rappelé les différentes recommandations de la commission Buizingen sur l'humanisation des prestations.

Les intervalles doivent être respectés.

Le bien-être n'a pas de prix, tout comme la sécurité.



Nous avons demandé à la direction de répondre à nos questions pour le 12 mars (date prévue pour la sous-commission paritaire).

Les secrétaires nationaux
Thierry Moers et Filip Peers

